

Sans perdre de temps j'ai attiré l'attention du principal officier médical sur les écrits des journaux qui donnaient cours à cette opinion.

Il ressort de la discussion qui a eu lieu dans les journaux que, bien qu'il y eût une source d'eau pure à l'endroit où le camp était situé, il y avait beaucoup d'eau impure dans les environs du camp, et qu'il n'y avait pas de paille pour les soldats et qu'aucune mesure n'a été prise pour leur procurer des lits de sapin ou autres branches. Le commandant de ce bataillon dit :

L'approvisionnement médical du camp était très insuffisant sous plusieurs rapports, mais on a remarqué surtout le manque de bandages et d'appareils de chirurgie en général.

Le commandant du camp d'Aldershot, N.-E., dit :

Comme d'habitude, l'approvisionnement médical était maigre et insuffisant, bien qu'il contienne tous les ans un grand nombre de choses dont on n'a jamais besoin.

Je ne veux pas lire tout le rapport, mais si quelque député trouve intéressant de se rendre compte par lui-même pour savoir si ce service est fait efficacement, ou non, je lui conseille de lire les rapports de ces camps. Je ne puis donc pas partager l'opinion de ceux qui voudraient que les bataillons de la campagne fissent l'exercice plus souvent. Dans ma province, ces camps sont la cause de beaucoup de maladies. Je ne cherche pas à porter d'accusation, contre le ministre de la milice, car, en règle générale, j'admire beaucoup la manière dont il conduit les affaires de son ministère, mais il devrait surveiller les officiers chargés de ces camps.

Dépenses imprévues et autres services pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris les gratifications aux associations de tir de l'artillerie et de l'infanterie et les corps de musique. \$38,000

M. CASEY : A propos de ce crédit, je dirai que pour les gratifications aux associations de tir, on devrait demander un crédit spécial, et non pas les mettre toutes ensemble sous le titre de dépenses imprévues. Le gouvernement doit maintenant savoir ce qu'il aura à payer aux associations de tir, et même aux corps de musiques, chaque année, et il devrait demander un crédit spécial à cette fin. Je ne trouve nulle part dans le rapport de l'auditeur général, la liste des associations de tir qui ont reçu de l'aide, et des sommes que chacune a reçues.

Sir ADOLPHE CARON : Je vais donner ces chiffres à l'honorable député.

M. CASEY : Je constate qu'une grande partie de ce crédit pour dépenses imprévues, passe en louage de voiture et frais de voyage. Je vois, par exemple, que le major-général charge pour son hôtel, quatre-vingt-quatorze jours à \$5 par jour ; pour des voitures, \$109, et pour des wagons Pullman, \$86. Je vois qu'il a été payé en tout environ \$800 pour ses voitures et ses wagons Pullman, sans compter ses billets de chemins de fer, ses dépenses d'hôtel, etc. Il exige aussi une somme pour le louage d'un cheval de selle pour les parades ; cela me paraît un peu mesquin de sa part, car le commandant de la milice canadienne devrait avoir un cheval à lui. Il y a aussi beaucoup de dépenses imprévues pour le capitaine Wise, pour louage de voitures, Pullman, frais d'hôtel, etc., ainsi que pour le colonel Murray, le colonel Otter et autres. Ces crédits

devraient être demandés séparément, sous leur chef respectif, tel que \$14,975 pour les associations de tir, \$7,625 pour les corps de musique militaires, \$2,000 pour frais de déplacement, etc., au lieu de tout mettre cela en bloc sous le titre de dépenses imprévues. Les dépenses imprévues elles-mêmes sont excessives—\$800 pour le major-général, en plus de ses dépenses de voyage sur les chemins de fer : cela paraît très fort.

M. DAVIN : Avant que le ministre réponde à l'honorable député, j'attirerai son attention sur une question que la chambre et le pays, j'en suis certain, verraient avec plaisir entrer dans ce chapitre des dépenses imprévues. Dans le Nord-Ouest, nous avons des associations de tir. Nous avons l'association d'Assiniboia, dont les quartiers généraux sont à Regina ; nous en avons à la Mâchoire-d'Orignal et sur le Saskatchewan ; et si les exploits de ces associations étaient portés à la connaissance du ministre, il verrait que nous avons parmi nous des tireurs de première classe, et ces associations sont sur un pied parfait d'équipement, bien que les membres aient à en supporter seuls tous les frais. Je crois que le pays verrait avec plaisir le gouvernement accorder quelque assistance à des hommes aussi capables et utiles que ceux-là. Lorsque le gouverneur général a visité le Nord-Ouest, il a tiré avec les membres de notre association et il a exprimé la satisfaction que lui causait la vue de l'état prospère où se trouve cette association de tir.

Je demanderais au ministre qu'il fournisse les carabines à ces associations. S'il ne peut pas les donner, qu'il les prête. Nous ne possédons que quelques carabines, et nous ne recevons aucune aide.

Voici un autre point sur lequel j'aimerais à avoir une réponse du ministre : Notre association est sous l'impression que l'association de tir de Prince-Albert reçoit une subvention du gouvernement, pendant que la nôtre n'en reçoit pas du tout. Que cela soit ou non, j'espère que le comité sera d'opinion que les associations de tir de Prince-Albert, de Battleford, d'Assiniboia, dont les quartiers sont à Regina, et de la Mâchoire-d'Orignal, devraient, tout au moins, être fournies de carabines. On m'informe que le gouvernement fournit non seulement des carabines, mais même des uniformes aux volontaires et aux associations de tir des autres parties du pays.

Une VOIX : Non ; pas aux associations de tir.

M. DAVIN : Aux volontaires, du moins ; notre association de tir à Regina est composée des volontaires de Regina, et nous n'avons jamais en d'uniformes. Nous avons eu des carabines pendant la guerre et on nous les a reprises, et il faisait peine de voir ces guerriers aller déposer leurs armes aux pieds de leurs officiers. J'espère que l'honorable ministre de la milice se rendra à ma demande, et qu'il leur donnera des carabines, ou, du moins, les leur prêter. Il serait assurément utile que ces hommes, dans un moment de trouble, pussent être en état de faire respecter l'ordre dans cette partie du pays, sans recourir à la vaillance des gens de l'Est.

M. DENISON : Si la proposition de l'honorable député est une fois admise, nous aurons des associations civiles de tir par tout le pays, dans toutes les villes et tous les villages.

M. WATSON : Le ministre de la milice pourrait consulter le commissaire Herchmer, à propos